

SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MILLE SEIZE

Date de convocation

19 Mai 2016

Date d'affichage

19 Mai 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'An Deux Mille Seize, le Vingt Six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - M. DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTE : Mme KORMANN Christelle

ABSENTS REPRESENTES :

M. THEROUDE Réginald a donné pouvoir à M. BELVAL David
M. SENMARTIN Gérard a donné pouvoir à M. GALY Sylvain
Mme GAULIER Denise a donné pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie
M. GRUAIST Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Jurés d'Assises 2017
- Personnel Communal : création de postes
- Vente de terrain à la SAS ERITEL
- Vente de terrain à la SCI BAMS
- ADICO : contrat de sauvegarde externalisée
- Servitude ligne électrique souterraine Basse Tension lieudit « Bois Noir » : convention ERDF/Commune de BURY
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Recensement de la Population 2017

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

JURY D'ASSISES - année 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 22 mars 2016 et demandant aux communes de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017. Pour Bury, 6 jurés doivent être désignés et la liste doit être transmise avant le 15 Juillet prochain à Monsieur le Greffier en Chef de la Cour d'Assises du Tribunal de Grande Instance de BEAUVAIS.

Les électeurs suivants ont été tirés au sort :

- Alain TRAVALLON, domicilié 480 rue Emile Combes 60250 BURY
- Jessica MEYRAND, domiciliée 670 route de Clermont 60250 BURY
- Maxime BAUDENAILLE, domicilié 864 rue de Beauvais 60250 BURY
- Caroline BECARD, domiciliée 453 rue Jean Jaurès 60250 BURY
- Charlotte LAGES, domiciliée 17 rue Raymond Delacourt 60250 BURY
- Nelly LEPOIVRE épouse COUVERCHEL, domiciliée 189 rue Ferdinand Buisson 60250 BURY

PERSONNEL COMMUNAL : création de postes

Suite à l'avancement de grade de 4 de nos agents, Monsieur le Maire demande de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer 2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe, 1 poste d'agent de maîtrise principal et 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Maire :

Signature et cachet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ces 4 postes, à 35 heures par semaine :

- 2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

VENTE DE TERRAIN à la SAS ERITEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ERITEL implantée rue Voltaire souhaite acquérir les parcelles cadastrées section D n° 196 pour 230 m² et D n° 1087 pour 358 m², soit une superficie totale de 588 m², pour en faire un parking pour ses employés.

Ce terrain est classé en zone UE au Plan Local d'Urbanisme et est desservi par la rue Voltaire et la rue Barbusse. Les Domaines ont estimé ce terrain à 15 000 € compte tenu de la plus-value conférée à la propriété bâtie de l'acquéreur par l'adjonction de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- le Maire à vendre ces parcelles cadastrées section D n° 196 d'une contenance de 230 m² et section D n° 1087 d'une contenance de 358 m² à la SAS ERITEL, au prix de 15 000 €,
- précise que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Bury,
- Monsieur le Maire ou à défaut M. THEROUDE Réginald, maire-adjoint, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VENTE DE TERRAIN à la Société BAMS

Monsieur le Maire rappelle que le 24 Septembre 2015, le Conseil Municipal avait délibéré pour la vente du terrain jouxtant la pharmacie de Bury d'une contenance de 1500 m² afin d'agrandir ses locaux.

L'estimation des Domaines avait été fixée à 40 € le m².

Depuis la Pharmacie souhaite acheter seulement 1343 m².

Il demande au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 24/09/2016 (n°2015/39) et de l'autoriser à vendre ce terrain pour une superficie de 1343 m² à la Pharmacie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'annuler la délibération n° 2015/39 du 24/09/2016,
- D'autoriser le Maire à effectuer la vente de terrain d'une superficie de 1343 m² à distraire des parcelles communales cadastrées section C n° 2243 et C n° 2242 sur la base unitaire de 40 € le m², soit 53 720 €, à la Société BAMS (pharmacie de Bury),
- Précise que les frais de géomètre seront à la charge de la Société BAMS,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut M. THEROUDE Réginald, maire-adjoint, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ADICO : sauvegarde externalisée

Afin de sauvegarder les données informatiques de la Mairie, l'ADICO propose à la Commune un contrat de sauvegarde externalisée. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce contrat avec l'ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer un contrat de sauvegarde externalisée des données de la Mairie avec l'ADICO.

SERVITUDE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE TENSION lieudit « Le Bois Noir » : convention ERDF/Commune de BURY

Dans la zone du Bois Noir, le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau ERDF passe sur les parcelles communales cadastrées section D n° 1287 et D n° 1377. La Commune concède donc à ERDF, à titre de servitude, pour la durée de la concession de distribution d'électricité, une bande de 1,50 m de large pour une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 75 m ainsi que ses accessoires.

A ce titre, une convention doit être signée entre ERDF et la Commune de BURY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention entre ERDF et la Commune de Bury.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2017 aura lieu le Recensement de la Population sur la Commune. Celui-ci se déroulera du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017.

Pour réaliser cette enquête auprès de tous les administrés, il est nécessaire de recruter un coordonnateur et six agents recenseurs.

Ce recensement impose également aux Communes de procéder à la rémunération des agents recenseurs chargés de cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste de coordonnateur, de créer six postes d'agents recenseurs et de prévoir au prochain budget les dépenses correspondantes.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

La journée sportive entre les élus et les jeunes de la Commune du Samedi 21/05/2016 s'est très bien passée.

Travaux : Le mur du Cimetière de Mérard a été refait, le fossé de Boisicourt a été curé et la barrière de sécurité installée.

Le réseau d'électricité étant vieillissant sur la Commune, il y a en ce moment de nombreuses coupures d'électricité.

Mardi 24 Mai, la canalisation de gaz devant l'Ecole de Saint Epin a été coupée par l'entreprise qui effectue les travaux de forage de Saint Claude. Un périmètre de sécurité ayant été installé par les pompiers, les enfants de l'Ecole ont été confinés. Tout est rentré dans l'ordre quelques heures plus tard.

De nombreuses dégradations voire même des vols ont été commis dans les bâtiments communaux.

Pôle Santé : le dossier avance et le bureau d'étude doit déposer l'avant-projet.

Mme CHASSEING :

Pass permis citoyen : 4 jeunes ont été inscrits et 3 ont déjà terminé leurs heures dans les services de la Commune. Une attestation de fin de stage leur a été délivrée.

Une soirée court-métrage aura lieu le Vendredi 27/05/2016 à 20 h 30 à la Salle d'Activités.

Le nouveau « Vivre à Bury » est imprimé, il devrait être livré en mairie début juin.

Une exposition sur « les découvertes récentes et énigmes archéologiques dans l'Oise » est ouverte au Musée Départemental de Beauvais du 25 Avril au 19 Septembre prochain : une partie porte sur la sépulture néolithique qui a été découverte il y a quelques années à Saint Claude.

Mme DUCLOS :

Ecole Bury Centre : la fermeture de la classe est confirmée.

Pour les maternelles Moineau et Lesieur, les prévisions d'effectifs seront de 50 enfants pour chaque Ecole.

Les kermesses des écoles vont commencer prochainement.

Mme PIAI signale des problèmes de stationnement sur Mérard, elle demande quand la matérialisation des places de parking se fera à l'entrée du hameau. Le Maire dit que c'est programmé et va revoir cela avec M. THEROUDE.

M. GALY signale que le Festival divers et d'été qui aura lieu les 11 et 12 Juin prochain à Clermont recherche des bénévoles pour l'animation et l'encadrement.

Le Cinéma de Clermont va mettre en place un partenariat avec les écoles.

Mme FAY demande ce qu'il en est du problème d'infiltrations d'eau dans le périscolaire. Monsieur le Maire répond que l'expert est passé et que la Commune n'est pas d'accord avec le résultat de l'expertise.

M. GRUAIST signale une voiture garée depuis plusieurs mois dans la rue Albert Martin. Monsieur le Maire va appeler la Gendarmerie car le propriétaire est décédé et les héritiers sont à l'étranger.

M. HENONIN signale qu'une voiture est garée depuis plusieurs semaines rue de Boisicourt. Monsieur le Maire informe que les gendarmes ont été prévenus.

Il signale également un dépôt d'ordures sur Boisicourt.

M. THIBERGE signale que la gouttière du local de l'Age d'Or fuit et que la bâche qui avait été installée sur le toit du local accolé au Club s'envole également.

Mme BLOT-DEGHAYE informe que la Kermesse de l'Ecole de Saint Epin aura lieu le 11 Juin sur le thème de la mer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 25.